

Compte rendu – Session de travail du mardi 2 juillet 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 2 juillet 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 18 juin 2024

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 18 juin 2024.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 1, 2 et 3, 7, 8, 9, 14, 15, 17, 21, 32, 48, 50, 53 et 54, 58, 59, 67 et 75 de l'ordre du jour.</p> <p>Plus précisément, au point 1, M^e François Bélisle demande si les rues seront connectées. Elles le seront, mais plus tard, puisque le projet est prévu pour 2025 ou 2026. M^e Bélisle affirme être d'accord avec la construction d'immeubles multilogements, mais souhaite que ces constructions soient situées près des grands axes et non pas en fond de quartier. Il s'interroge aussi sur les trajets de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) dans ce secteur.</p> <p>Aux points 2 et 3, Mme Pascale Alberne-Lahaie souhaite en savoir plus sur ces avis de motion. Les avis de motion portent sur le plan d'urbanisme et le cadre normatif et ont fait l'objet d'une recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Ils viennent préciser toutes les modifications réglementaires qui vont suivre la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé en cas de vote positif au point 15 de l'ordre du jour. M. Dany Carpentier demande s'il revient au palier municipal d'accorder une autorisation avant que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) se prononce sur la question et propose d'attendre ces réponses avant de passer au vote. M. Jean Lamarche propose de garder cette discussion pour le point 15 de l'ordre du jour.</p> <p>Au point 7, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme que les membres du conseil municipal n'ont vu aucun dessin ou plan préliminaire dans le dossier du complexe aquatique intérieur. Elle demande à quel moment aura lieu cette présentation. On lui répond qu'une fois le plan fonctionnel et technique terminé, les plans seront présentés au conseil municipal. Mme Alberne-Lahaie rappelle que pour le poste de police, les élus et élus ont eu accès à la liste des besoins et demande à avoir accès à la liste des besoins du complexe aquatique. M. Jean Lamarche répond que la liste sera présentée en comité et non pas en plénière.</p> <p>Au point 8, M^e François Bélisle affirme que de nombreuses entrepreneuses et de nombreux entrepreneurs sont inquiets et demandent s'il ne serait pas opportun d'ouvrir les vannes et d'embaucher du personnel pour faire avancer ce projet. M. Jean Lamarche répond qu'une présentation sur le sujet sera faite à huis clos. On souligne que 8 millions \$ ont été inscrits au Plan triennal d'immobilisations tous les ans pendant cinq ans et que cette somme ne servira pas uniquement à réaliser des études, mais aussi des travaux importants. M^e Bélisle souhaite que les dossiers cheminent avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le MELCCFP pour régler la problématique en matière de logements. M. Lamarche répond que la Ville discute avec les ministres de la région à ce sujet. On souligne que depuis janvier 2024, des permis pour la construction de 600 logements ont été délivrés.</p> <p>Au point 9, M. Dany Carpentier demande s'il y a un plan de réaffiliation sociale dans le plan d'action. M. Jean Lamarche répond que durant le forum sur la cohabitation sociale, des discussions ont eu lieu et des projets ont été proposés, dont des projets avec les policières et policiers.</p> <p>Au point 14, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il y a eu une demande par rapport à la coupe d'arbres en milieu écologique et si le sujet a été présenté au CCU. On lui répond que le CCU a recommandé favorablement la modification du règlement et que les demandes proviennent des extrémités de la Ville, par exemple le chemin Bradley, pour des usages intensifs sans qu'un bâtiment principal soit nécessaire.</p> <p>Au point 15, M. Luc Tremblay distribue un document à ses collègues, document qui décrit les dossiers en cour avec le Groupe Bellemare, afin de faciliter leur prise de décision. Il résume le document (entente hors cour, site de matériaux secs, avis de non-conformité, etc.) et affirme ne pas croire qu'un changement de zonage va rendre l'entreprise exemplaire. Selon lui, un changement de zonage ne diminuera pas les nuisances pour les résidentes et résidents du secteur. M. Dany Carpentier demande si les avis de la Santé publique et du MELCCFP sont arrivés. On répond que le MAMH ne publie pas les avis des ministères concernés, mais que des rencontres ont eu lieu et que les avis ont été présentés verbalement. M. Carpentier souhaite repousser la décision afin d'avoir le temps de recueillir plus d'informations et de prendre ensuite une décision. M. Tremblay répond que le projet n'a pas d'acceptabilité sociale et cause des nuisances et qu'il souhaite que le conseil municipal vote contre le changement de zonage. De plus, il ne croit pas que l'entreprise réussira à faire reconnaître des droits acquis de la part d'un tribunal. M. Pierre-Luc Fortin souhaite lui aussi que le vote ne soit pas en faveur du changement de zonage et demande où sont les mesures de mitigation demandées par la ministre. On lui répond que ces mesures se trouvent dans les avis de motion des points 2 et 3 de l'ordre du jour de la séance publique. M. Richard W. Dober est inquiet qu'une école primaire se trouve tout près du site et croit que la Ville doit respecter la <i>Loi sur le développement durable</i> et appliquer un principe de précaution. Il affirme qu'il faut se lever contre le lobbyisme du gouvernement qui ne se préoccupe pas de la santé des enfants. M. Alain Lafontaine informe ses collègues que des améliorations ont été apportées sur le site. Il ajoute qu'il ne faut pas mettre le lobbyisme et les ministères dans la discussion qui doit porter sur les citoyennes et citoyens. Pour une partie d'entre elles et eux, la situation n'est pas si difficile alors que pour d'autres, elle est très difficile. Retarder le vote ne ferait qu'amplifier le problème. Selon lui, la meilleure façon de faire les choses, c'est de prendre une décision et d'essayer d'atteindre un compromis même si cela prendra du temps et beaucoup d'efforts. Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme qu'il s'agit d'un dossier très complexe en raison des nuisances et de la question de la définition des matières traitées sur le site, aujourd'hui et dans les prochaines années. Elle comprend que les citoyennes et citoyens du secteur soient inquiets. Elle a été mise au fait de technologies qui permettent de contrôler entièrement les odeurs et les poussières et souhaite qu'elles soient étudiées en raison des répercussions sur la santé. M^e François Bélisle affirme qu'il lui manque des données dans ce dossier (les études de la Santé publique) pour prendre une décision éclairée. Pour lui, il vaut mieux attendre de voir ces</p>
--------------	--

études avant de passer au vote. On lui répond que les études sont une analyse des plaintes et que le résultat ne sera pas un document qui indique si le site est dangereux ou non. Les membres du conseil municipal discutent ensuite d'accompagnement pour de meilleures technologies et du comité de vigilance.

Au point 17, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande des précisions sur cette convention d'aide financière et sur l'embauche de deux personnes à temps plein. On lui répond que les embauches ont été faites dans le cadre de la première convention signée en 2021. La modification à la convention porte sur les précisions concernant la façon de transmettre les documents et de produire les rapports. Il s'agit de précisions administratives sur la convention de 2021.

Au point 21, M. Jean Lamarche annonce qu'il déclarera en séance publique un avis d'intérêt sur ce point à l'ordre du jour.

Au point 32, M^e François Bélisle demande si les croquis sont une bonne indication de ce qui sera fait et si la couverture végétale sera conservée. On lui répond que les croquis sont valides et que des arbres sont conservés dans le fond du terrain.

Au point 48, M^e François Bélisle demande si les terres agricoles vont rester des terres agricoles. On répond que la propriété est séparée en vue de créer un autre lot agricole.

Au point 50, M. Pierre-Luc Fortin affirme que l'immeuble est assez récent et qu'il est surprenant qu'il ait reçu un avis de désuétude avancé. On lui répond que le béton utilisé n'était pas de bonne qualité. Un projet de remplacement sera présenté en collaboration avec une promotrice ou un promoteur externe.

Aux points 53 et 54, M. Dany Carpentier demande s'il est possible de construire des immeubles multilogements avec un rejet équivalent à l'existant. C'est effectivement possible.

Au point 58, Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme que le sujet a été discuté il y a longtemps et demande des précisions sur le mandat qui est donné. On lui répond que le sujet a été présenté au comité Animer et soutenir la communauté et qu'il s'agit de faire une analyse des parcs et des espaces verts de la Ville afin d'avoir une vue d'ensemble permettant de réaliser un plan directeur au lieu de traiter les parcs à la pièce. Cette cartographie permettra de se projeter dans dix ou même vingt ans. Les membres du conseil municipal discutent ensuite du degré d'ambition du plan directeur, des parcs « chouchous », de la petite somme allouée à la réalisation du plan directeur et du parc Pie-XII.

Au point 59, M. Pierre-Luc Fortin demande si la Ville s'est assurée que ces tarifs sont compétitifs. On lui répond que la Corporation des événements fournit au Colisée le même standard de services qu'à l'Amphithéâtre. De plus, les tarifs reflètent les demandes du propriétaire insérées dans le bail.

Au point 67, M. Dany Carpentier souligne que c'est l'occasion de remercier l'organisation de Trois-Rivières en blues et de réfléchir à l'utilisation des fonds dégagés en raison du non-versement de la subvention.

Au point 75, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il est possible d'avoir la liste des rues où seront installés les dos d'âne allongés. Les rues choisies sont énumérées sur le site Web de la Ville.

Les points 12, 13 et 14 font l'objet d'une consultation publique à 18 h ce soir.

Le point 27 est une recommandation négative du Comité consultatif d'urbanisme.

M. Pierre Montreuil souhaite déposer une résolution en Affaires nouvelles. Il s'agit de revoir la composition du conseil d'administration de la Société de transport de Trois-Rivières afin d'ajouter deux membres élues ou élus du conseil municipal à titre d'observatrices ou observateurs sans droit de vote, pour une durée d'une année. Ces nominations permettront d'assurer le transfert des connaissances vers les nouveaux membres. La suite de cette discussion se tiendra à huis clos.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. René Martin a quitté la salle de réunion pendant la discussion des points 2, 3 et 15 de l'ordre du jour.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	Aucun tour de table n'est fait.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points de l'administration publique

Sujet	<p>Suivi et priorisation des points de l'ordre du jour des sessions de travail Aucun sujet n'est discuté.</p> <p>Points de la Direction générale (cohérence stratégique, varia, orientations sollicitées) Une mise en contexte est faite sur la présentation de la Société de transport de Trois-Rivières portant sur la planification pour les prochaines années et la bonification de l'aide financière régressive du gouvernement provincial jusqu'en 2028. Une autre mise en contexte est faite sur le développement de la Ville et la capacité de ses infrastructures compte tenu de la crise du logement.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élue ou élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	